



Conseil économique et social

Distr. générale
23 octobre 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Vingt et unième session

Genève, 27-30 octobre 2015

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire

Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » : Développer le Système de partage d'informations sur l'environnement et mettre en place un processus d'évaluation périodique de l'environnement dans la région paneuropéenne

Premier rapport concernant l'état d'avancement de la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans la région paneuropéenne

Note du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement*

Résumé

À la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » d'Astana en 2011, les ministres ont décidé de réexaminer régulièrement la situation de la région paneuropéenne sur le plan de l'environnement moyennant la mise en place d'un processus d'évaluation périodique de l'environnement et l'élaboration d'un Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) à l'échelle de la région tout entière. Pour appliquer cette décision, le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) a chargé le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement de passer en revue les progrès accomplis dans la mise en place du SEIS en se fondant sur les cibles et les indicateurs de résultats adoptés par le Comité aux fins de ce système. Le Groupe de travail a en outre été chargé d'établir un rapport d'évaluation des progrès accomplis par les pays de la région paneuropéenne dans la mise en place du SEIS [voir ECE/CEP/2014/2, par. 76 et 98 j) ii) et ff) iii)].

* La soumission tardive du rapport s'explique par la nécessité de recueillir des informations auprès des pays.



Un avant-projet du présent rapport sur l'état d'avancement en la matière a été élaboré par le secrétariat à partir d'une étude sur documents. Le Groupe de travail a ensuite établi son propre rapport sur cette base, tenant compte également des discussions qu'il a tenues à sa dix-septième session (Genève, 7 et 8 septembre 2016) et des apports ultérieurs des pays (invités à faire connaître leurs observations pour le 3 octobre 2015 au plus tard).

Le présent rapport est soumis pour examen au Comité des politiques de l'environnement aux fins de guider le Groupe de travail dans la finalisation dudit rapport en vue de sa soumission aux ministres à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » à Batumi (Géorgie) en 2016.

I. Introduction

1. Les ministres de l'environnement de la région paneuropéenne présents à la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Astana, 21-23 septembre 2011) ont pris acte des difficultés d'accès aux données et aux informations requises pour l'évaluation de l'environnement et ont décidé d'y remédier. Ils se sont engagés à mettre sur pied un processus d'évaluation périodique de l'environnement pour la région paneuropéenne¹ fondé sur un système de partage d'informations sur l'environnement (Shared Environmental Information System – SEIS) – une approche devant permettre, à l'aide des technologies modernes telles que l'Internet, de relier tous les flux de données et d'informations existants qui présentent un intérêt aux niveaux national et international, dans l'optique de faciliter ledit processus.

2. Le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) supervise les efforts déployés dans la région paneuropéenne pour mettre sur pied un processus d'évaluation périodique de l'environnement et développer le SEIS. À sa vingtième session (Genève, 28-31 octobre 2014), le Comité a adopté des cibles et des indicateurs de résultats devant permettre de mesurer les progrès accomplis dans la mise en place et le fonctionnement du SEIS (voir ECE/CEP/2014/8). Il a en outre chargé le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement de passer en revue les progrès accomplis dans l'établissement du SEIS sur la base des cibles et des indicateurs de résultats adoptés, dans le but de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en place du SEIS dans la région paneuropéenne en vue de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » devant se tenir à Batumi (Géorgie) du 8 au 10 juin 2016. Le Comité a demandé au Groupe de travail de lui soumettre pour examen une version préliminaire de ce rapport à sa vingt et unième session [ECE/CEP/2014/2, par. 76 et 98 j) ii) et ff) iii)].

3. Pour établir ce rapport, le Groupe de travail a d'abord dû en définir le contenu, à savoir les ensembles de données spécifiques du SEIS paneuropéen, et de fournir aux pays un mécanisme d'établissement de rapports permettant de recueillir les informations nécessaires à l'évaluation de l'état d'avancement du SEIS en fonction des cibles et des indicateurs de résultats prédéfinis.

4. À sa seizième session (Istanbul, 16 et 17 avril 2015), le Groupe de travail s'est mis d'accord sur le contenu initial du SEIS, constitué de 67 ensembles de données spécifiques. Parmi ceux-ci, 25 avaient trait à la pollution de l'air et à l'appauvrissement de la couche d'ozone, 4 aux changements climatiques, 20 à l'eau, 4 à la biodiversité, 2 à la terre et aux sols, 4 à l'énergie et 8 aux déchets. Les membres du Groupe de travail sont en outre convenus de passer en revue les résultats des pays de la région paneuropéenne concernant l'établissement du SEIS en 2015 en vérifiant la production et le partage en ligne des 67 ensembles de données convenus.

5. Le Groupe de travail a également approuvé le concept d'un mécanisme d'établissement de rapports devant permettre de vérifier la réalité de la production et de l'échange en ligne des ensembles de données conformément aux cibles et aux indicateurs de résultats du SEIS. Un tel mécanisme exige que chaque ensemble de données du SEIS soit examiné sur la base de cinq critères : l'accessibilité en ligne, la périodicité d'actualisation, l'application d'une méthodologie type de production, la possibilité d'interpréter les données recueillies, et l'information concernant la source des données. Cet examen incombe aux points focaux du SEIS dans les pays de la CEE

¹ La région paneuropéenne visée par le processus « Un environnement pour l'Europe » englobe tous les membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE), à savoir les 56 États membres de la CEE.

et s'effectue sous l'égide de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE)² pour les États membres de la région, et du secrétariat de la CEE pour les États membres du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est, mais aussi pour d'autres pays paneuropéens ne relevant pas de l'AEE.

6. Le présent rapport a été élaboré par le Groupe de travail avec l'appui du secrétariat de la CEE. Il reflète la mesure dans laquelle le SEIS, tel que défini par le Groupe de travail, se met en place dans les pays de la région.

II. Examen de l'état d'avancement de la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement dans l'ensemble de la région paneuropéenne

7. L'état d'avancement de la mise en place du SEIS a été mesuré à l'occasion d'une opération test portant sur le mécanisme d'établissement de rapports du SEIS. Au cours de ce test, la disponibilité et l'accessibilité des 67 ensembles de données et informations connexes ont ainsi été évaluées pour 53 pays de la région paneuropéenne : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine. Les mêmes mesures ont été effectuées pour le Kosovo³. Chaque ensemble de données a été jaugé à l'aune des cinq critères mis au point dans le cadre du mécanisme d'établissement de rapports du SEIS. Toutefois, seuls les ensembles de données publiés en ligne, c'est-à-dire ceux qui étaient accessibles en ligne – répondant donc au premier critère du mécanisme – ont été évalués sous l'angle des quatre autres critères.

8. Le mécanisme d'établissement de rapports avait également pour but d'aider les pays à mettre le doigt sur les résultats manquants dans la production de données et dans les échanges, en fonction des cibles et des indicateurs de résultats du SEIS, et à évaluer la mesure dans laquelle ces lacunes ont été comblées avec le temps. Cette fonction sera accessible aux pays sous la forme d'une simple application électronique lorsque le mécanisme d'établissement de rapports aura été pleinement mis en œuvre.

9. Aux fins de tester le mécanisme d'établissement de rapports, le secrétariat a élaboré et prérempli un tableau Excel pour chaque ensemble de données et pour chacun des cinq éléments d'appréciation⁴. En raison des contraintes de temps, le secrétariat s'est chargé d'effectuer le test, et les pays ont été invités à le passer en revue et à en valider les résultats. Lors de la rédaction du présent document, en août 2015, 17 pays⁵ avaient procédé à l'examen des tableaux Excel et ainsi validé leur statut sur

² Les membres de l'AEE sont les 28 États membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et la Turquie. L'examen des capacités requises pour l'examen incombe tant au secrétariat de l'AEE qu'à celui de la CEE.

³ Les références au Kosovo dans le présent rapport s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

⁴ Le Programme des Nations Unies pour l'environnement offre son aide pour remplir lesdits tableaux.

⁵ Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Italie, Kirghizistan, République

le plan de l'établissement du SEIS pour les 67 ensembles de données. Treize autres pays⁶ ont entrepris d'examiner les résultats mais n'ont pas encore réagi auprès du secrétariat.

10. Chaque ensemble de données a d'abord été jaugé du point de vue de l'accessibilité en ligne et ensuite, pour autant qu'il ait satisfait à ce premier critère, du point de vue également des quatre autres. Les ensembles de données non disponibles en ligne n'ont pas pu être évalués puisque le secrétariat n'avait pas accès à ces données ni aux informations s'y rapportant. Il faut en effet être conscient du fait que les pays membres de l'AEE transmettent leurs données sur le SEIS directement à l'AEE, mais souvent sans les avoir publiées sur leurs sites officiels. Cette façon de procéder, s'agissant des rapports, n'a cependant pas été prise en compte dans l'opération-test consistant à vérifier l'état d'avancement de la mise en place du SEIS paneuropéen car telle n'était pas l'approche du Comité des politiques de l'environnement lorsqu'il a adopté les cibles et les indicateurs de résultats du SEIS.

11. Dans son évaluation du SEIS, le secrétariat attribuait la valeur 1 s'il constatait la disponibilité en ligne de l'information requise pour un critère donné, et la valeur 0 si cette information n'était pas disponible en ligne. Le tableau ci-après reprend les cinq éléments d'appréciation définis par le Groupe de travail pour servir de base d'évaluation (à savoir les critères de succès au vu desquels il attribuait une valeur 1 ou 0).

| <i>Éléments d'appréciation</i> | <i>Critères de succès</i> |
|---|--|
| Accessibilité en ligne | Accès facile en ligne à l'ensemble de données, par quiconque et à tout moment. |
| Périodicité d'actualisation | Actualisation de l'ensemble de données à l'aide des chiffres de la dernière période de production convenue. |
| Application d'une méthodologie type de production | Accès par quiconque aux informations détaillées concernant la méthodologie appliquée et les méthodes de calcul pour la production de l'ensemble de données. Ces informations détaillées confirment que la méthodologie appliquée est celle qui a été convenue pour la production de l'ensemble de données concerné. |
| Possibilité d'interprétation des données | L'ensemble de données s'accompagne d'informations sur le contenu et la manière dont il faut interpréter les changements intervenus avec le temps, de même que par rapport à d'éventuels objectifs politiques. Ces informations sont à communiquer dans la langue du pays pour ce qui concerne le public national et dans une langue véhiculaire – anglais et/ou russe – pour être accessible à la communauté internationale. |
| Informations concernant la source des données | Disponibilité d'informations concernant l'institution chargée de la production de l'ensemble de données, avec les coordonnées des contacts. |

de Moldova, Roumanie, Serbie, Suisse et Ukraine.

⁶ Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Géorgie, Kazakhstan, Lettonie, Luxembourg, Malte, Ouzbékistan, République tchèque, Slovaquie et Tadjikistan.

12. En ce qui concerne le test, l'évaluation différait, pour certains éléments d'appréciation, des critères de succès convenus par le Groupe de travail. S'agissant en particulier de l'application d'une méthodologie type de production, il n'a pas encore été vérifié à ce jour que la méthodologie appliquée par le pays s'accordait avec la méthodologie reconnue au plan international pour un ensemble de données déterminé. C'est la valeur 1 qui a été retenue dès lors que des informations détaillées sur la méthodologie de production étaient accessibles. S'agissant de l'élément d'appréciation relatif à l'interprétation des données, le contenu n'a pas été évalué. Autrement dit, les évaluateurs n'ont pas cherché à savoir si le contenu concernait l'évaluation des données en fonction d'objectifs politiques déterminés, ni si cette interprétation était donnée non seulement dans la langue locale mais aussi dans une langue internationale (l'anglais ou le russe). Le critère d'évaluation était relativement simple, c'est-à-dire que la seule indication fournie reflétait l'existence ou l'absence de l'information.

13. En ce qui concerne la périodicité d'actualisation, la valeur 1 a été retenue là où des séries chronologiques s'étalant sur plusieurs années étaient disponibles et où les dernières séries n'étaient pas antérieures à 2013 pour ce qui concerne les ensembles de données censées être actualisées chaque année.

A. Résultats globaux

14. En moyenne, sur les 67 ensembles de données et autres informations connexes dont il a été convenu aux fins du SEIS, 44 % ont été jugés disponibles pour 53 pays de la région paneuropéenne et pour le Kosovo en septembre 2015.

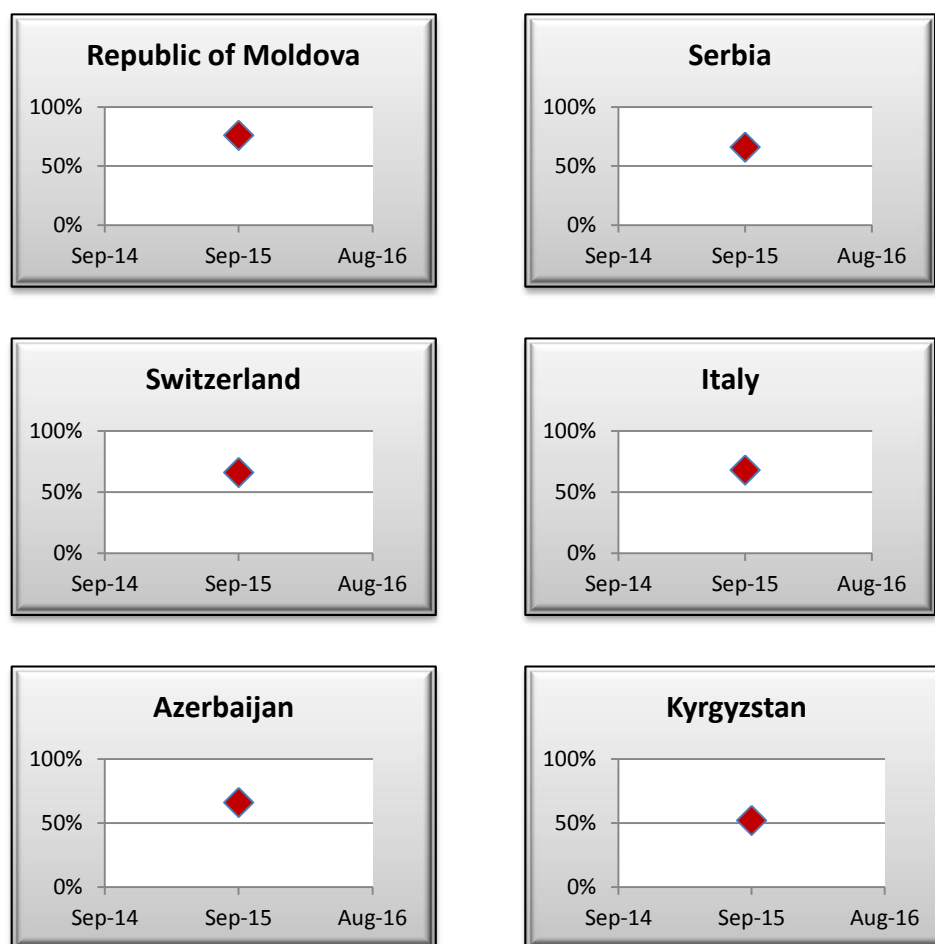
15. On constate qu'il existe plusieurs pays pour lesquels pratiquement la totalité des 67 ensembles de données ou du moins la majorité d'entre eux ont été jugés disponibles et accessibles en ligne : c'est le cas de l'Arménie, du Canada, de la Fédération de Russie, de l'Irlande, du Kazakhstan, de la République de Moldova et de la Suède. À l'inverse, il existe plusieurs pays dont aucun des ensembles de données ou seulement un petit nombre de ceux-ci n'était disponible en ligne. On attend cependant encore de chacun d'entre eux qu'ils valident l'évaluation et, par-là, confirment la situation dans laquelle ils se trouvent au regard du SEIS, situation dont on peut s'attendre qu'elle s'améliorera.

16. L'examen en cours, dès lors qu'il est validé par les pays, reflète l'état d'avancement de la mise en place du SEIS, indiquant ainsi la base à partir de quoi mesurer les progrès à venir.

17. La figure 1 ci-dessous donne, à titre d'exemple, la base SEIS pour un petit nombre de pays ayant validé l'évaluation réalisée par le secrétariat. Les informations concernant les résultats par ensemble de données sont disponibles pour tous les pays, qu'ils aient ou non validé l'examen sur la page Web de la dix-septième session du Groupe de travail⁷.

⁷ Voir le document intitulé « SEIS performance by data set by country (Table) », disponible en ligne à l'adresse www.unecce.org/index.php?id=39929.

Figure 1
Exemple de base SEIS pour l'Azerbaïdjan, l'Italie, le Kirghizistan,
la République de Moldova, la Serbie et la Suisse



Source : CEE.

B. Résultats par domaine thématique et par ensemble de données

18. La disponibilité et l'accessibilité des ensembles de données et autres informations connexes varient selon les domaines thématiques. Le résultat moyen par domaine thématique est supérieur à la moyenne générale pour les domaines suivants : biodiversité (11 points de pourcentage de plus), changements climatiques (11 points de pourcentage de plus), énergie (10 points de pourcentage de plus), pollution atmosphérique et appauvrissement de la couche d'ozone (3 points de pourcentage de plus).

19. Sous la moyenne générale, on trouve les domaines thématiques relatifs aux déchets (1 point de pourcentage de moins), à la terre et aux sols (8 points de pourcentage de moins) et à l'eau (7 points de pourcentage de moins).

20. Si l'on examine les ensembles de données pris individuellement, on constate que, sur les 67 ensembles, ce sont ceux qui ont trait aux rejets dans l'atmosphère d'oxyde d'azote et de dioxyde de soufre et autre informations connexes qui sont le plus largement disponibles et accessibles. Pour 8 pays sur 10 en moyenne (82 % des

pays pour l'oxyde d'azote et 78 % pour le dioxyde de soufre), ces données de rejets et autres informations connexes sont disponibles et accessibles en ligne. Elles sont suivies d'autres données relatives aux rejets dans l'atmosphère (le monoxyde de carbone, l'ammoniac et les composés organiques volatils non méthaniques), à la biodiversité (l'ensemble des secteurs protégés), aux émissions de gaz à effet de serre, à la qualité de l'air (concentrations de dioxyde d'azote et de dioxyde de soufre), et aux déchets (production totale), qui sont disponibles et accessibles en moyenne pour plus de 6 pays sur 10 (juste un peu plus de 60 %). La figure 2 ci-dessous est une liste de 20 ensembles de données pour lesquelles les meilleurs résultats ont été obtenus.

21. À l'autre bout de l'échelle, avec une disponibilité et une accessibilité des données et autres informations connexes se situant à un niveau de 1 à 2 sur 10 pays, on trouve les données sur l'eau, à savoir les populations desservies ou non par un réseau d'adduction d'eau (14 % des pays) et l'indice d'exploitation de l'eau (20 %). Viennent ensuite les autres ensembles de données sur l'eau et les eaux usées et sur les données de rejets de polluants organiques persistants (POP) dans l'atmosphère, où l'on constate un niveau de disponibilité et d'accessibilité des données légèrement supérieur à 2 sur 10 (entre 22 % et 25 % des pays). La figure 3 est la liste des 20 ensembles de données présentant les résultats les plus faibles.

C. Résultats par éléments d'appréciation

22. De manière générale, lorsque les pays affichent en ligne leurs ensembles de données, ils donnent également des informations sur la méthodologie appliquée pour leur production et la source de ces données, mais aussi sur leur interprétation. En moyenne, l'interprétation des données et l'information sur la source des données sont disponibles pour pratiquement chaque ensemble de données publié, et l'information relative à la méthodologie appliquée est indiquée dans près de 9 cas sur 10.

23. S'agissant de l'interprétation des données, l'ensemble de données recueillant le moins bon score donne un pourcentage de 88 % des pays ayant fourni cette indication, tandis que, pour 35 ensembles de données, tous les pays offrant des données accessibles en ligne ont fourni des informations sur l'interprétation à en donner, soit 100 %.

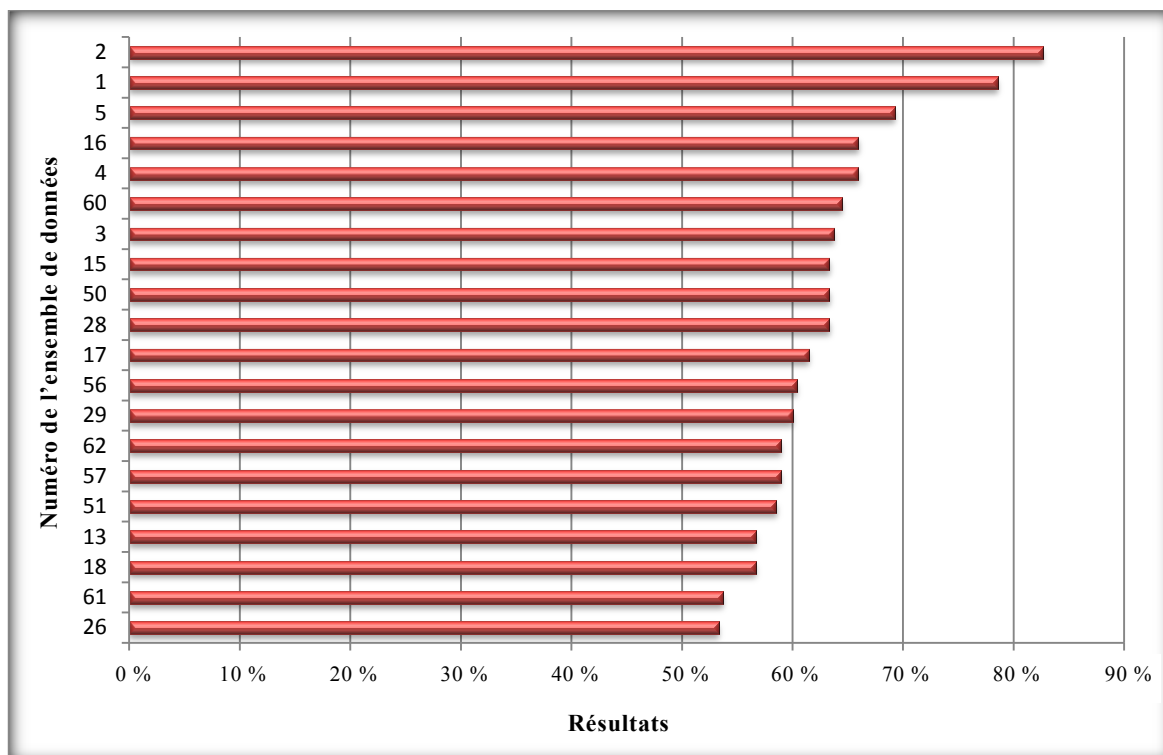
24. Le moins bon résultat pour les pays ayant indiqué la source des données d'un ensemble déterminé est 77 %. Pour 29 ensembles de données, on atteint les 100 %.

25. De même, s'agissant des indications ou des renvois aux méthodologies de production des données, l'ensemble de données ayant obtenu le moins bon résultat atteint 74 %. Pour cinq ensembles de données, le résultat est de 100 %.

26. L'évaluation portant sur l'application d'une méthodologie type peut être infléchie si elle porte en même temps sur le respect de normes reconnues au plan international. De la même façon, en ce qui concerne l'interprétation des données, les résultats peuvent être moins bons si l'on tient compte de la possibilité d'interpréter les données à la fois dans la langue locale et dans une langue internationale ou de les évaluer à l'aune d'objectifs politiques.

27. La périodicité d'actualisation des ensembles de données semble causer quelques problèmes. En moyenne, pour un ensemble de données publié sur quatre, les séries communiquées ne sont pas à jour, ce qui veut dire que les séries chronologiques postérieures à 2012 ne sont pas disponibles. Pour non moins de 10 ensembles de données, dans plus de 30 % des cas, les données n'étaient pas à jour. Il n'existe aucun ensemble de données pour lequel tous les pays ont fourni des séries chronologiques actualisées.

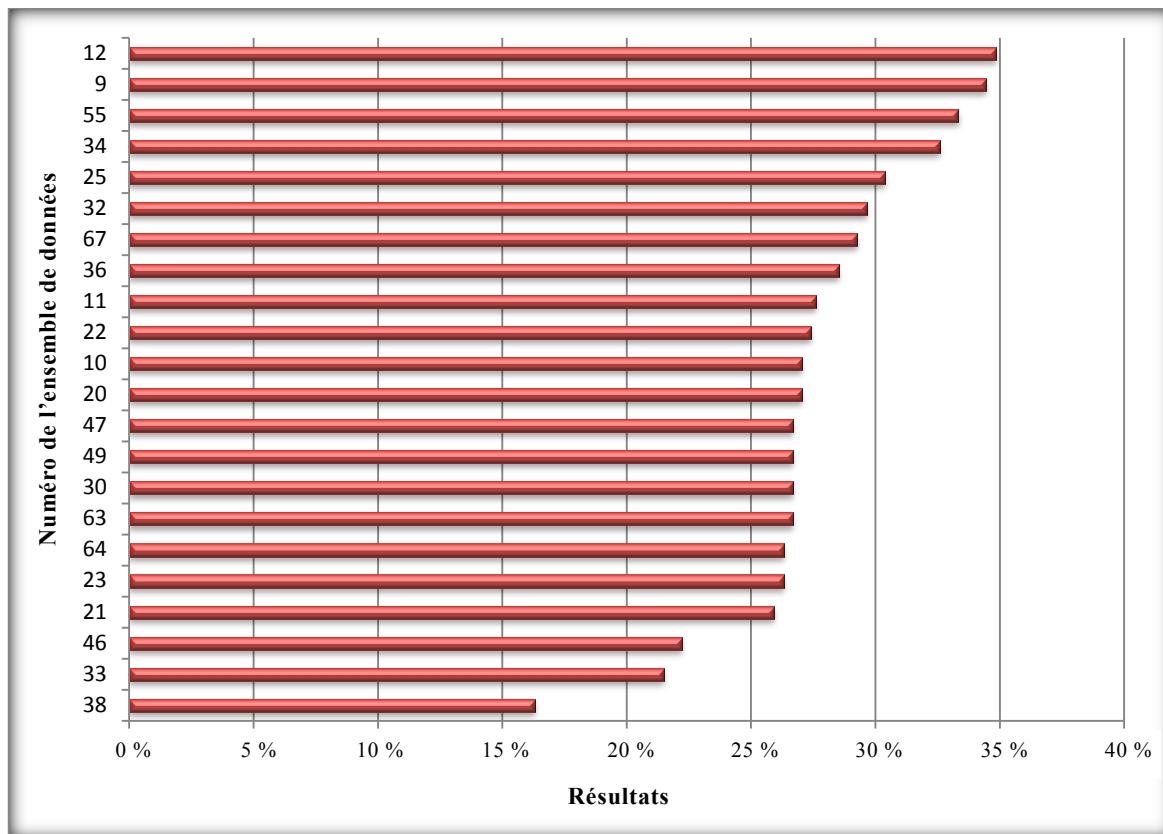
Figure 2
Ensemble de données du SEIS présentant les meilleurs résultats



Source : CEE.

2-Émissions d'oxyde d'azote exprimées en dioxyde d'azote (sources totales, fixes et mobiles); 1-Émissions de soufre exprimées en dioxyde de soufre (sources totales, fixes et mobiles); 5-Émissions de monoxyde de carbone (sources totales, fixes et mobiles); 16-Concentration annuelle moyenne de dioxyde d'azote; 4-Émissions d'ammoniac (sources totales, fixes et mobiles); 60-Production totale de déchets; 3-Émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) (sources totales, fixes et mobiles); 15-Concentration annuelle moyenne de dioxyde de soufre; 28-Émissions globales de GES, y compris émissions/suppressions résultant d'activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie; 50-Superficie totale protégée [catégories définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)]; 17-Concentration annuelle moyenne d'ozone troposphérique; 56-Consommation d'énergie finale totale; 29-Émissions globales de GES par source : énergie, processus industriel, solvants et autres produits, agriculture, utilisation des terres et foresterie, déchets; 62-Déchets dangereux produits; 57-Consommation finale d'énergie par catégorie (industrie, transports, ménages, services commerciaux et publics, agriculture, foresterie et pêche, utilisation non spécifiée, utilisation non énergétique); 51-Superficie forestière totale (forêts et autres espaces boisés); 13-Émissions de PM_{10} (sources totales, fixes et mobiles); 18-Concentrations annuelles moyennes de PM; 61-Production de déchets par source (agriculture, foresterie et pêche; mines et carrières; industrie manufacturière; électricité, gaz, vapeur et air conditionné; construction, autres activités économiques, ménages); 26-Déviations annuelles moyennes par rapport à la température moyenne sur le long terme.

Figure 3
Ensemble de données du SEIS présentant les moins bons résultats



Source : CEE.

12-Émissions de particules totales en suspension (sources totales, fixes et mobiles); 9-Émissions d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (sources totales, fixes et mobiles); 55-Prélèvements de terres imputables aux exploitations de mines et de carrières, au secteur de la construction, au secteur manufacturier, aux infrastructures techniques, aux infrastructures de transport et de stockage, aux zones d'habitation, y compris de loisirs, aux décharges et aux fosses à résidus; 34-Eau douce totale disponible; 25-PDO total du bromure de méthyle; 32-Prélèvements d'eau douce par les entreprises de distribution d'eau, les ménages, les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche, le secteur manufacturier, le secteur de l'électricité, d'autres activités économiques; 67-Stock de déchets dangereux; 36-Pertes d'eau pendant le transport; 11-Émissions de polychlorodibenzo-p-dioxines et de polychlorodibenzo-p-furanes (PCDD/F) (sources totales, fixes et mobiles); 22-PDO total du tétrachlorure de carbone; 10-Émissions de biphényle polychloré (PCB) (sources totales, fixes et mobiles); 20-PDO total des halons; 30-Ressources renouvelables en eau douce; 49-Eaux usées non traitées ou non traitées de manière adéquate; 47-Eaux usées traitées dans les installations de traitement des eaux usées urbaines (primaires, secondaires, tertiaires); 63-Déchets dangereux importés; 64-Déchets dangereux exportés; 23-PDO total du trichloro-1,1,1 éthane; 21-PDO total d'autres CFC entièrement halogénés; 46-Population reliée à un système de collecte d'eaux usées (doté ou non d'installations de traitement); 33-Indice d'exploitation des ressources en eau; 38-Population reliée et non reliée aux réseaux de distribution d'eau.

III. Conclusions et voie à suivre

28. Il ressort du présent rapport que 28 pays présentent des résultats satisfaisants au regard du SEIS (plus de 50 % des données et autres informations connexes étant disponibles en ligne), tandis qu'il n'existe pour quelques pays que peu d'ensembles de données publiés en ligne, voire aucun.

29. Il existe plusieurs ensembles de données qui ne sont publiés que par un nombre limité de pays. Par ailleurs, l'actualisation des données sur la base des séries chronologiques les plus récentes peut être considérée comme non pleinement satisfaisante. En revanche, communiquer le lien entre les méthodologies appliquées, l'interprétation des données et leur source ne semble pas poser de difficultés aux pays.

30. Cela étant, l'évaluation en cours n'a pas pris en compte le respect des normes internationalement reconnues dans la production d'ensembles de données. Ni le type ni la qualité d'interprétation des données n'ont été évalués (voir par. 12). C'est un point qui devra être corrigé lors du prochain cycle d'évaluation.

31. L'évaluation des résultats obtenus par les pays s'est faite dans le cadre de l'opération-test du mécanisme d'établissement de rapports du SEIS menée par le secrétariat sur la base de tableaux préremplis portant sur la disponibilité et l'accessibilité en ligne des ensembles de données du SEIS et autres informations connexes. L'utilisation de tableaux préremplis suppose leur validation par les pays, ce qui vaut confirmation de leur situation au regard de la mise en place du SEIS concernant les 67 ensembles de données retenus. Seuls 17 pays de la région paneuropéenne ont validé ces informations, tandis que 38 autres, ainsi que le Kosovo, ne l'ont pas encore fait. Il faut espérer qu'avec la validation des résultats généraux du SEIS par les pays, cette situation s'améliorera.

32. Lorsque tous les pays de la région paneuropéenne auront validé l'analyse, celle-ci sera actualisée de manière à refléter la confirmation des résultats concernant l'état d'avancement de la mise en place du SEIS. Le tableau de la situation qui en résultera servira de base pour le suivi des progrès réalisés par les pays dans l'établissement du SEIS au cours des prochaines années. Cette base permettra en outre de jauger les résultats des pays sur le plan de l'efficacité de fonctionnement du SEIS pour la totalité des ensembles de données rendues disponibles et accessibles en ligne.

34. Les pays seront constamment jaugés par rapport à leurs résultats passés dans la mise en place du SEIS. Pour ceux d'entre eux dont les résultats ne sont pas encore satisfaisants, l'objectif devra être de progresser d'année en année; pour ceux qui ont déjà atteint un bon niveau en la matière, l'objectif sera de se maintenir à ce niveau.

35. De manière générale, l'objectif à atteindre pour l'ensemble des pays de la région paneuropéenne doit être dans un premier temps de se hisser à un niveau de résultats élevé au regard du SEIS, et ensuite de s'y maintenir.